

ATTESTATION DE GARANTIE

PROVISOIRE

N° 11239647604

Emise le 29/03/2024 à 18 h 18

AXA FRANCE IARD
représenté par
EI- ERIC JOLIVET YANNICK NAUD
Votre conseiller
259 ROUTE DE BENODET
29000 QUIMPER

Le souscripteur SARL BY VAN

33B RUE DE LA CHAPELLE DE CUZON 29000 QUIMPER

Tél : 0298521414 Fax : 0298522098

Le véhicule désigné ci-après : Marque

Marque : VOLKSWAGEN

Immatriculation: WW-429-EF

dont le conducteur principal est MME AINE AUDREY

bénéficie des garanties suivantes :

- * Responsabilité civile / défense-recours / protection juridique
- * Incendie / vol / évènements climatiques avec franchise
- * Bris de glace sans franchise
- * Dommages accidentels / vandalisme avec franchise
- * SDC en base
- * Assistance technique au véhicule sans franchise kilométrique

La garantie accordée par le présent document prend effet après paiement effectif de $100 \, \text{EUR}$ pour la période du 30/03/2024 à 00h00 au 29/04/2024 à 00h00, date et heure de cessation des garanties.

Le souscripteur déclare que le conducteur principal a eu 0 sinistre(s) dans les 24 derniers mois.

Le souscripteur certifie que le conducteur principal n'a pas fait l'objet d'une suspension de permis de conduire de plus de 45 jours dans les 03 dernières années, ni d'une contravention ou condamnation pour état d'ivresse dans les 05 dernières années, et que le précédent contrat (le cas échéant) n'a pas été résilié par l'assureur.

Vous déclarez avoir pris connaissance des informations reprises dans le présent document, des textes figurant au verso du présent document et des Conditions Générales qui lui sont entièrement associées.

Fait en deux exemplaires à QUIMPER

le 29 Mars 2024

Conformément à l'article 32 de la loi du 6 Janvier 1978, je reconnais être informé par l'assureur en sa qualité de responsable de traitement que :

- les réponses aux questions qui me sont posées sont obligatoires et qu'en cas de fausses déclarations ou d'omissions, les conséquences à mon égard peuvent être la nullité du contrat (article L 113-8 du Code des Assurances) ou la réduction des indemnités (article L 113-9 du Code des Assurances).

- la finalité du traitement est la souscription, la gestion y compris commerciale et l'exécution du contrat d'assurance mais que mes données pourront également être utilisées dans la mesure où elles seraient nécessaires à la gestion ou à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de l'assureur ou auprès d'autres sociétés du Groupe auquel il appartient.

- les destinataires des données me concernant sont principalement les collaborateurs de l'assureur mais aussi ses intermédiaires, réassureurs et organismes professionnels habilités.
- en sa qualité d'organisme financier, l'assureur est soumis aux obligations légales issues principalement du Code Monétaire et Financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme et, qu'à ce titre, il met en œuvre un traitement de surveillance des contrats pouvant aboutir à la rédaction d'une déclaration de soupçon ou à une mesure de gel des avoirs conformément à l'autorisation unique donnée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) le 16 Juin 2011.
- en sa qualité d'assureur, il est fondé à utiliser mon numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques pour la gestion des risques d'assurance complémentaire santé, retraite supplémentaire, responsabilité civile et pour la gestion des rentes et ce, conformément à l'autorisation unique donnée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) le 23 Janvier 2014.
- mes données personnelles pourront également être utilisées dans le cadre d'un traitement de lutte contre la fraude à l'assurance que la CNIL a autorisé l'assureur à mettre en œuvre conformément à l'autorisation unique en date du 17 Juillet 2014 ; ce traitement pouvant conduire, le cas échéant, à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.
- en sa qualité d'assureur, il est fondé à effectuer des traitements de données relatives aux infractions, condamnations et mesures de sûreté soit au moment de la souscription du contrat d'assurance, soit en cours de son exécution ou dans le cadre de la gestion de contentieux conformément à l'autorisation unique donnée par la CNIL en date du 23 Janvier 2014.
- mes données personnelles pourront également être utilisées par l'assureur dans le cadre de traitements qu'il met en œuvre et dont l'objet est la recherche et le développement pour améliorer la qualité ou la pertinence de ses futurs produits d'assurance et offres de services.
- les données recueillies par l'assureur lors de la souscription et des actes de gestion peuvent être utilisées par les sociétés du Groupe AXA à des fins de prospection commerciale, auxquelles je peux m'opposer en adressant un courrier au service information clients de l'assureur dont les coordonnées figurent ci-dessous.
- les données à caractère personnel me concernant peuvent être accessibles à certains des collaborateurs ou prestataires de l'assureur établis dans des pays situés hors de l'Union Européenne.

Des garanties sont prises par AXA pour assurer un bon niveau de protection de ces données.

En me rendant sur le site axa.fr à la rubrique « données personnelles », je trouverai plus de détails sur : la finalité de ces accessibilités aux données, les pays de localisation des destinataires et sur les garanties de sécurité prises.

- Je peux également demander une communication de ces renseignements par voie postale en m'adressant à « AXA Service Information Client 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex ».
- pour exercer mon droit d'accès et de rectification sur l'ensemble des données me concernant, je peux écrire à « AXA Service Information Client 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex ».

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 €. 722 057 460 R.C.S. NANTERRE. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 • AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 €. 310 499 959 R.C.S. NANTERRE. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 959 • AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers. Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 • AXA Assurances Vie Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245. TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245. Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261-C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances. • Juridica. S.A. au capital de 14 627 854,68 €. 572 079 150 R.C.S. VERSAILLES. TVA intracommunautaire n° FR 69 572 079 150. Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly le Roi AXA Assistance France Assurances. S.A. au capital de 51 275 660 €. 451 392 724 R.C.S. NANTERRE. TVA intracommunautaire n° FR 81 451 392 724. Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon. Entreprises régies par le Code des Assurances.